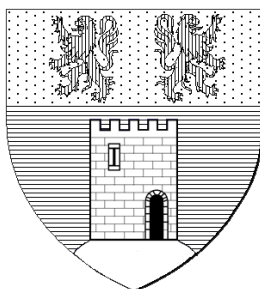


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014
(séance à huis clos)

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, BERNARD Daniel, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : ...

Le Maire ouvre la séance en indiquant que la réunion se tient à huis clos car différents problèmes survenus au cours de l'été nécessitent des explications en interne.

En préambule, il revient sur les faits marquants.

Le bistrot communal constitue le dernier commerce de la commune. Cette disparition progressive des commerces s'accompagne d'une mise en vente très importante de biens immobiliers. Si la crise économique peut apporter des éléments de réponse elle ne peut à elle seule tout expliquer.

Établi le : 10/10/2014

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Dans ce contexte, la fête votive s'est très bien déroulée avec l'appui de l'ancien Comité des Fêtes, les conseillères et les conseillers et tous les bénévoles qui ont bien voulu apporter leur aide. Il s'agit d'une franche réussite.

Un énorme dysfonctionnement sur les ordures ménagères a perduré tous le mois d'août pour lequel les causes doivent être analysées.

Les travaux sur le réservoir principal ont été achevés avant la fête votive.
Les prélèvements d'eau sont bons.

Le SATESE a procédé à un contrôle de la station d'épuration et au bilan 24 heures le mercredi 10 septembre.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2014

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière le procès-verbal complété est adopté à l'unanimité.

2- ORDURES MÉNAGÈRES

Le Maire revient sur l'absence de ramassage des ordures ménagères au mois d'août, période au cours de laquelle la population est à son apogée. Il estime que cette situation est inadmissible pour la population à un moment où elle reçoit les redevances. Elle donne de plus une image pitoyable de la Municipalité.

Il rappelle qu'il a été prévenu la veille au soir de l'absence de ramassage pour une durée de 15 jours. Il a confectionné à la main des affiches qu'il a apposées, la nuit tombée, pour prévenir la population pour le lendemain. Au terme des quinze jours, il a appris que les congés de l'employé en charge du ramassage étaient d'un mois et que la situation allait se prolonger quinze jours supplémentaires. Pour remédier à cette carence de ramassage et bien que des volontaires se soient manifestés, il a sollicité Marc MICHEL pour procéder au ramassage. Marc MICHEL a bien voulu accepter la mission mais le tracteur s'est trouvé inutilisable. La pièce défectueuse a pu être remplacée quinze jours après. Tout est rentré dans l'ordre à la reprise de l'employé communal.

Dans ces conditions le Maire indique qu'il ne compte plus à l'avenir se trouver pris en otage et que des solutions de remplacement doivent être trouvées.

Il ressort des échanges que toutes les solutions de remplacement sont écartées par une majorité et la question du maintien du ramassage fait débat.

Le Maire procède alors à un tour de table où chacun est amené à se prononcer sur le maintien du stockage au pont, le retour à la solution ancienne, la remise en place de containers dans certains points, le maintien du ramassage pour tous, le maintien

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

du ramassage pour les personnes âgées ou en difficulté uniquement, l'achat d'un petit véhicule.

Les questions sont mises aux voix.

Par sept voix contre quatre (Daniel BERNARD, Roger DE CARLO, Robert LAUGIER, Philippe MAGNUS) le ramassage est interrompu et des containers seront installés dans la rue du Lavoir, à l'ancienne École et à l'Adret. La centralisation du stockage est maintenue au pont de la Méouge. (délibération n° 2014-41)

3- BILAN DE LA FÊTE VOTIVE

Michèle AMIC présente les comptes de la fête votive du 15 août. Les dépenses se sont élevées à 5 706.15 € (assurance annuelle comprise), les recettes à 7 899 €. Le bilan fait apparaître un solde positif de 2 192.85 €.

La subvention de la Mairie a été reconduite à hauteur de 1 500 € (délibération n° 2014-35). Elle sera été versée tardivement du fait des incertitudes sur l'existence légale de l'ancien Comité. La quête a rapporté 1 555 € et la buvette 2 773.74 €.

Michèle AMIC n'a pas ménagé sa peine. L'organisation a mobilisé beaucoup de personnes qui au-delà du Conseil Municipal et de l'ancien Comité des Fêtes ont apporté leur aide et leur soutien. Cette mobilisation doit être signalée.

La question du devenir du Comité des Fêtes reste posée. Sa mise en sommeil a permis néanmoins d'organiser la fête cette année encore. L'ensemble des opérations financières ont été effectuées dans ce cadre. Une coordination avec le bar devra être mise en place. Une réunion sera organisée pendant les vacances de la Toussaint pour envisager une éventuelle reprise du Comité des Fêtes.

4- PROJETS : HANGAR, MULTISERVICE

L'avant dernier commerce a disparu officiellement avec le décès de son exploitante. La disparition progressive de toute activité commerciale ne peut être accueillie avec résignation comme une fatalité car il en va de qualité de vie de tous les habitants quels qu'ils soient : habitants permanents, saisonniers ou touristes. La présence de commerce et d'activités sur une commune est un élément déterminant de la valeur des biens et il importe que chacun intègre cette donnée. La réussite du bistro communal doit être pour tous un sujet de satisfaction et un élément de reconquête d'une vitalité perdue. L'activité constatée le samedi matin devant la mairie est une source d'espoir. Fort de cela, le projet de multiservice qui figurait dans le programme de campagne doit être relancé, réfléchi et travaillé collectivement. Le Maire a d'ores et déjà échangé à ce sujet avec le Parc des Baronnie et le Conseiller Général. Sur le canton et dans le secteur des projets existent parfois concurrents. Une rencontre est prévue avec Pascal BLANC, maire de Ballons, et Paul ARNOUX pour une meilleure coordination des projets à une période où l'argent public se fait rare et où le regroupement des collectivités est envisagé dans le projet de réforme des

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

collectivités territoriales. Les échanges porteront notamment sur les projets de multiservices et de salles des fêtes. *(délibération n° 2014-36)*

Le hangar communal sera mis en chantier à l'automne, le projet global comportant l'amorce d'un espace polyvalent sera adapté en permanence en fonction des impératifs de réalisation du multiservice.

Une réunion préparatoire à l'ouverture du chantier du hangar sera organisée fin septembre, début octobre avec l'entreprise CHEVALIER et ses sous-traitants.

L'acte administratif de vente du terrain BOREL est en cours de finalisation dans l'attente de la réponse de la SAFER.

5- FINALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR 2015

Quatre dossiers sont finalisés :

Voirie (réfection la route du Château et de l'Impasse des Jardins) pour 54 376 €
(délibération n° 2014-37)

Columbarium pour 8 045 € *(délibération n° 2014-38)*

Signalétique : numérotation des rues et panneaux indicateurs pour 4 151 €
(délibération n° 2014-39)

Pôle multiservice *(délibération n° 2014-36)*

Le Maire donne lecture des projets de délibérations préparées en amont avec Sophie et complétées en séances. Elles sont adoptées à l'unanimité et seront affichées sans attendre l'approbation du procès-verbal.

Les dossiers de demandes de subvention seront remis en mains propres par le Maire à Paul ARNOUX le 13 septembre 2014.

6- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : l'ambiance est également tendue. Les travaux ont porté sur les pistes de regroupement des communautés de communes, le statut du personnel (fiches de poste, fonctionnement et avancements), le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la relance du projet d'installation de molochs pour la centralisation du stockage des ordures. Le Val des Roches est amené à fermer. Le propriétaire serait prêt à céder les installations à une collectivité (commune de Barret ou Communauté de Communes) pour l'euro symbolique si elles en faisaient la demande. Avant de se prononcer, une visite sur place sera organisée.

Logement de l'ancienne Poste : en l'absence de candidature, l'offre de location va être publiée sur « le bon coin », ce qui lui donnera une diffusion plus large.

Agence de l'Eau : des plans du réseau dupliqués par Robert ont été transmis dans un premier temps. Parallèlement, une étude a été lancée par la Communauté de Communes.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Caserne des pompiers de Séderon : Monique AUDIBERT-GIBIER a représenté la commune à la réunion organisée avec le Colonel des pompiers du SDIS. Des solutions ont été apportées aux nombreuses questions posées. La commune de Séderon a proposé différents terrains pouvant accueillir la future caserne.

Pays Sisteronais : Le Pays a engagé une vaste réflexion sur son évolution.

Réseau d'eau : une présomption de fuite est signalée sur le réseau de l'Adret. Jean-Jacques SEGUIN et Philippe AMIC s'occuperont des recherches et réparations.

7- QUESTIONS DIVERSES

Stationnement : des problèmes persistent.

Impasse des Jardins, il est rappelé que le stationnement est interdit pour des raisons de présence de garages et de facilité d'accès pour les services de secours. L'arrêt est néanmoins autorisé pour la dépose de personnes et de biens. Un panneau de stationnement interdit sera apposé sur la façade de Monsieur et Madame BENINATI. L'emplacement de stationnement du car scolaire place du Monument aux Morts fait aussi débat. Une pétition a été remise au Maire il y a un an. Cette pétition a été aussitôt transmise au Conseil Général qui est l'autorité organisatrice des transports scolaires. L'affaire est relancée avec la rentrée scolaire.

Il résulte de premiers échanges avec le Département que l'emplacement est matérialisé soit par un poteau (ce qui est le cas) et/ou par des zébras au sol. L'emplacement a été défini à l'époque en partenariat (Conseil Général, transporteur, Mairie) sur la base de règles de sécurité pour manœuvres. Cependant, il mentionne par erreur « Place de l'Église » sur laquelle il n'a jamais été implanté.

Le Conseil insiste sur l'impérieuse nécessité du maintien du transport scolaire pour les enfants, leurs familles et tout le village. Le panneau qui indique à tort « place de l'Église » doit être corrigé par le Département.

Commémoration du 11 novembre : elle aura lieu avec Ballons. La demande d'un détachement militaire pour le centième anniversaire n'a pu être satisfaite par l'Armée du fait de l'éloignement et d'une multitude de demandes.

Contrat d'assurance des risques statutaires : en janvier 2014 le Conseil précédent a voté l'accord donnant pouvoir au Centre de Gestion de renégocier le contrat d'assurance des risques statutaires. Le CDG a renvoyé le résultat des négociations : CNP/SOFCAP conserve le contrat. Le Conseil accepte la proposition de renouvellement de contrat pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015. (délibération n° 2014-40)

Adhésion au projet hot spot gratuit cigale : La commune va faire installer des bornes wifi afin de faire bénéficier l'ensemble du bâtiment de la Mairie et la terrasse du bar d'une connexion internet gratuite et ouverte à tous. L'abonnement pour la

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Commune s'élèvera à 14,40 € par mois. Il suffira seulement de modifier l'abonnement internet de la mairie. (délibération n° 2014-42)

Création du site internet de la Commune : Un hébergeur sera recherché pour accueillir le site conçu et réalisé par Daniel BERNARD. Le coût estimé est de l'ordre de 50 €. Le Conseil donne son accord de principe. (délibération n° 2014-43)

Journée du patrimoine : L'association du Luminaire accueille le samedi 20 septembre sur deux sites différents : la Tour du Riabte de 11 H H 00 à 17 H 00 et à Notre Dame de Calma de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Ce même jour est organisé au niveau du Pays Sisteronais-Buech, le *Jour de la Nuit* qui est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Le Diocèse de Valence a désigné Madame Annie TREMORI pour être le lien en ce qui concerne la gestion et l'organisation des manifestations sur le site de l'église paroissiale.

Les services fiscaux ont notifié le montant de la DGF pour 2014.

Les services fiscaux demandent l'autorisation de la Mairie pour procéder au remboursement des taxes d'équipement suite à l'annulation du permis de construire CARON-CAUCHOIS. Autorisation est donnée.

**Délibération à régulariser (c.à.d. prise par le Maire avant vote du Conseil) qui
apparaîtra dans le prochain PV:**

Logement de l'ancienne école, demande d'aide au CALD : une demande d'agrément au titre de la PALULOS permettra d'obtenir des aides du Département et de la Région. (délibération n° 2014-44)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 10.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet